0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Dotation globalisée

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/03/2017
Réuni le : 23/03/2017
Sous la présidence de : Catherine Braham
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Affecte la dotation globalisée 2017 de 1 681 € à la prise en charge des droits de reprographie des œuvres protégées (CFC)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Braham
Prénom : Catherine
Signé le: 29/03/2017 09:01:02

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 25
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/03/2017
Réuni le : 23/03/2017
Sous la présidence de : Catherine Braham
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Don de Mme Provencal des ouvrages ci-joints

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/03/2017
Réuni le : 23/03/2017
Sous la présidence de : Catherine Braham
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2016 comme suit :

[X] Sur un compte de réserve unique
[ ] Avec subdivision
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Protocole de remplacement courte durée

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/03/2017
Réuni le : 23/03/2017
Sous la présidence de : Catherine Braham
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

adopte le protocole de mise en œuvre de remplacements de courte durée

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/03/2017
Réuni le : 23/03/2017
Sous la présidence de : Catherine Braham
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2016

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]
Budget annexe : [ ]

Réserves :

Avec réserves [ ]
Sans réserve [X]

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.